

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN.

Procurations : David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

Secrétaire de séance : Adrien BONNET

Date convocation : 19 juin 2014

N° 2014-067

Objet : SPL Grand Nancy Habitat : désignation des représentants

Rubrique : 5.3

Rapporteur : Bertrand KLING

Par délibération en date du 26 mai 2011, la commune de Malzéville a décidé d'adhérer à la Société Publique Locale (S.P.L.) Grand Nancy Habitat.

Les Sociétés Publiques Locales sont apparues avec la loi n°2010-559 du 28 mai 2010. Leur finalité est d'intervenir sur le territoire des entités qui la constituent et pour le compte de ses actionnaires en matière d'opérations d'aménagement, de constructions, ou pour gérer un service public à caractère industriel et commercial ou activité d'intérêt général.

La Société Publique Locale « Grand Nancy Habitat » a été créée le 16 février 2011 à l'initiative de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et de la Commune de Nancy. Sa mission est d'apporter un appui aux collectivités et à leurs groupements sous la forme de conseils et d'assistance pour des opérations sur les logements existants.

Concernant Malzéville, l'intérêt d'intégrer « Grand Nancy Habitat » porte plus particulièrement sur la mise à disposition d'outils permettant de mener des actions relatives à l'amélioration et l'adaptation des logements. Plus précisément, les enjeux sont les suivants :

- le maintien à domicile des personnes âgées,
- l'incitation à remettre sur le marché les logements vacants,
- la lutte contre la précarité énergétique,

Accusé certifié exécutoire en place d'actions face au vieillissement des secteurs pavillonnaires.

Réception par le préfet : 02/07/2014

Par ailleurs, la circulaire explicitant le régime juridique des S.P.L. a été publiée le 29 avril 2011 (après la création de la S.P.L. visée) et a permis de procéder à une adaptation de ses statuts en 2012.

Par délibération du 27 septembre 2012 la commune a accepté la modification de ces statuts (validés ensuite par l'assemblée générale de la S.P.L.).

Suite aux élections municipales, le conseil municipal doit désigné le représentant de la commune et son suppléant à l'assemblée générale, à l'assemblée spéciale, et/ou au conseil d'administration de ladite société, ainsi qu'un représentant technique.

Il est proposé :

- > Pascal PELINSKI, titulaire, et Daniel THOMASSIN, suppléant, pour représenter la commune de Malzéville à l'Assemblée Générale, à l'assemblée spéciale, et /ou au conseil d'administration de la SPL Grand Nancy Habitat,
- > Sandy POREN comme représentante technique.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ
7 Abstentions**

**(C. Marchal-Tarnus, JC. Bouly, S. Livolsi, C. Choteau-Lesnes,
JY. Sausey, M. Barron, S. Scaglia)**

- **DESIGNE :**

> Pascal PELINSKI, titulaire, et Daniel THOMASSIN, suppléant, pour représenter la commune de Malzéville à l'Assemblée Générale, à l'assemblée spéciale, et /ou au conseil d'administration de la SPL Grand Nancy Habitat,

> Sandy POREN comme représentante technique.

Le Maire,
Bertrand KLING.

